



Cugy, le 10 décembre 2009

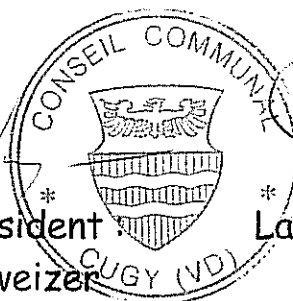
Conseil communal de Cugy

1053 Cugy / VD

PROTOCOLE DE DECISION

Dans sa séance du 10 décembre 2009, le Conseil communal de Cugy/VD a accepté le préavis n° 47/09 Modification de l'annexe du règlement communal sur la collecte, le traitement et l'évacuation des déchets fixant le montant de la taxe annuelle maximale perçue pour le traitement et l'évacuation des déchets, amendé.

CONSEIL COMMUNAL

 *Dubuis*
Le Président : J. Schweizer La secrétaire : D. Dubuis

Amendement :

Fixer la somme maximum à Fr. 200.— par ménage pour 2010 et présenter au Conseil un nouveau préavis